



ACRN

COMMUNICATION DELIVREE PAR LE COLLEGE DE LA SOCIETE CIVILE LORS DE LA 4EME REUNION DU CONSEIL DU PFBC

BRAZZAVILLE 1ER JUIN 2018

La Société Civile du Bassin du Congo :

- 1- Se réjouit de la désignation par le Royaume de Belgique, d'un très haut commis de l'administration et pétri d'expérience en la personne de Monsieur François-Xavier de DONNEA Député Fédéral Honoraire et Ministre d'Etat dudit Royaume aux fonctions de Facilitateur du PFBC, et rassure ce dernier, qu'au même titre qu'il est acquis pour les Etats et les PTF, l'accompagnement des acteurs non gouvernementaux spécialisés dans la conservation et la gestion durable des ressources forestières / naturelles du Bassin du Congo, lui sera tout dévoué, pour le plein succès des activités qu'il voudra bien faciliter la mise œuvre par les membres du Partenariat, au cours des deux années de son mandat.
- 2- UEnvisage n accompagnement particulier sera réservé aux actions qui viseront à impacter de manière substantielle sur le relèvement du niveau de vie des populations vivant dans et autour des forêts, ainsi que pour l'amélioration des économies des pays des Etats du bassin du Congo au bénéfice de la contribution du secteur forêts-environnement, en lien avec les trajectoires d'émergence à des horizons divers que ces pays se sont définis.
- 3- Soutient la feuille de route et le plan de travail 2018 de la nouvelle facilitation, ainsi que les deux axes stratégiques qui ont été proposés dans ladite feuille

4- Rappelle la mission fondamentale qui a prévalu lors de la mise sur pied du PFBC, tel que précisé en janvier 2003 à Paris, dans le cadre de la déclaration dite de Paris, et pris la Facilitation du Royaume de Belgique de tenir la main à ladite Déclaration. A ce titre elle sollicite qu'un partenariat soit mis en place entre la CEFDHAC et l'équipe de la Facilitation du PFBC pour la co-organisation des Stream techniques, notamment ceux en rapport avec les domaines repris dans la feuille de route sus évoquée étant entendu que lesdites thématiques avaient fait l'objet d'ateliers et de plaidoyers tant au sein de la CEFDHAC qu'au niveau des autres acteurs de la société civile notamment l'ACRN. Cette préoccupation est également orientée à l'attention du collège des ONG Internationales qui sont invités à mettre la CEFDHAC et ACRN à contribution par rapport aux autres thématiques émergentes à développer dans la sous-région.

5- Appelle le soutien de l'équipe de la Facilitation pour

la réactivation des instances prévues par les chefs d'Etat et de Gouvernement à travers le traité de la COMIFAC signé en mars 2005 ici-même à Brazzaville, que sont le Forum sous régional et les foras nationaux de la CEFDHAC.

6- Recommande et plaide pour :

a- La mise en place des financements par les PTF pour accompagner la mise en œuvre du Plan de Convergence révisé de la COMIFAC et spécifiquement, les actions de la société civile en matière de la gouvernance forestière et environnementale à travers les processus APV FLEGT, REDD+, Certification Forestière de la Lutte anti Braconnage/ Conservation de la Biodiversité, de promotion de l'Economie Verte, de l'Eco-Sécurité, des Conflits Homme-Faune, de la transhumance, de la Foresterie Participative et inclusive, du suivi de la responsabilité sociétale des entreprises ainsi que d'implémentation de la déclaration des ministres de la CEEAC sur le développement durable du palmier à huile.

Dans cet esprit, les guichets susceptibles d'accompagner les susdites au titre des financements mis en place dans le cadre du programme ECOFAC 6, pourraient servir d'entame avec le soutien notamment de l'Union Européenne et de l'Equipe de la Facilitation du PFBC, par-rapport à la mise en œuvre des recommandations adoptées lors des travaux du premier comité de pilotage dudit programme, tel que tenu en avril dernier à Libreville.

Le même plaidoyer est dirigé vers le CARPE/USAID, la Banque Mondiale/FCPF, Fonds CAFI, Fonds GEF, AFD, GIZ, FAO, DEFI PNUD, PNUE (le Collège des

Bailleurs de Fonds et celui des ONG Internationales) pour la reprise des financements habituellement dédiés aux activités de la société civile ;

Etant entendu que l'Union Européenne est en train de revisiter son cadre pluri annuel de financement, il serait indiquer que l'équipe de la facilitation veuille à ce que l'enveloppe à allouer au secteur privé environnement et en particulier aux forêts soit relevée ou tout au moins maintenu au même niveau pour rester conséquent avec nos discours. De même, ce partenaire devrait être invité à favoriser les synergies entre les financements consacrés à l'APV FLEGT et les autres initiatives notamment CAFI et PIF afin que lesdits mécanismes s'inspirent des principes de gouvernance développés dans les APV notamment la participation, la transparence la redevabilité.

- b- L'accompagnement de l'opérationnalisation efficace de la Commission Climat du Bassin du Congo et de son instrument financier qu'est le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo qui devra mobiliser les ressources à diriger vers les parties prenantes y compris les acteurs de la société civile et les communautés, à l'effet de promouvoir l'économie bleue et soutenir les actions de plaidoyer et de diplomatie que devraient développer les acteurs de la société civile pour le succès de la susdite opérationnalisation au bénéfice de la mobilisation par l'équipe de la facilitation autant du collège des bailleurs que de celui des ONG internationales.

Cette préoccupation est aussi à aligner à l'endroit du FEVAC dont l'opérationnalisation attendue par les acteurs non gouvernementaux de son unité de démarrage permettra à n'en point douter de booster la conciliation attendue de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'économie verte à l'effet pour nos écosystèmes, de jouer au mieux leur rôle de deuxième poumon forestier mondial après l'Amazonie ;

- c- Note, pour s'en féliciter, les discussions annoncées sous l'égide de la CEEAC entre les autorités des deux pays annoncées pour abriter les Fonds Bleu et Vert pour harmoniser les aspects pratiques liés à la double opérationnalisation institutionnelle sus-évoquée et souhaite sa mise à contribution pour un accompagnement en lien avec la prise en compte des préoccupations des acteurs non gouvernementaux et des communautés.

- d- Son implication dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies visant la valorisation économique efficace et équitable des ressources naturelles (bois, faune, mines, etc.) ;
 - e- Son implication étroite et accrue dans les dialogues technique et politique au sein du PFBC au bénéfice préalable d'appuis pour les renforcements des capacités et pour la promotion de la diplomatie environnementale.
 - f- La reconnaissance par les Etats des droits fonciers et socio-économiques des communautés locales et populations autochtones ainsi que la prise en compte des questions liées au genre dans tous les programmes et stratégies de gestion durable des écosystèmes forestiers et environnementaux en Afrique Centrale, notamment à travers le mécanisme de la foresterie communautaire entre autres ;
 - g- Le soutien politique du PFBC pour la mise en place d'un observatoire de la gouvernance forestière dans le bassin du Congo, étant entendu que cette initiative avait déjà été discutée lors des précédentes réunions du Conseil.
 - h- Le soutien de l'initiative mondiale sur les tourbières lancée par ONU-environnement pour la préservation et la restauration de ces dernières.
 - i- Le renforcement au sein du partenariat et dans les pays d'Afrique centrale, de communication des communautés vivant dans et autour des forêts et du développement des stratégies liées à l'information environnementale à travers les réseaux spécialisés de la société civile (RECEIAC, RERAC)
- 7- En lien avec le soutien précité de la feuille de route de la facilitation et la tenue annoncée en novembre prochain à Bruxelles des assises de la 18^e réunion des parties du PFBC, les acteurs de la société civile souhaitent que cette délocalisation ne porte pas préjudice le moment venu, à leur participation/ représentation/ prise en charge, mais qu'elle leur donne l'opportunité, de développer plus de visibilité de l'accompagnement qu'ils font des activités menées en lien avec le PC2 COMIFAC, l'Accord de Paris à travers la mise en œuvre des CDNs, étant entendu que celle-ci permettra de livrer les objectifs de développement durable tels que nous les avons mis en lien avec l'Accord de Paris.